

TCE et PCE : RAPPELS

Voie d'exposition majoritaire = inhalation

Air intérieur dans les logements (campagne OQAI 2003-2005) : qq $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel :
qq 10ne à qq 100ne de mg/m^3

Valeurs sanitaires dans l'air intérieur (LT) :

10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (TCE/ERI 10^{-5}) ou 250 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (PCE/ERI 10^{-5})
(Benzène : VGAI – LT = 1,7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour K et 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour N-K)

✚ Pas d'effets attendus aux concentrations mesurées

AÉREZ ! VENTILEZ !